



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 12 juillet 2022 à 19 h 30, au Centre communautaire Desjardins, 145, rue Gingras, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 21, rue Beaumont, et désigné sous le numéro de lot 4 743 412.

La dérogation vise à régulariser la marge latérale du garage à 1,61 mètre, alors que le règlement exige une marge minimale latérale de 3 mètres. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente demande est l'article 7.2.3.3 du Règlement de zonage numéro 12060-2021.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 23^e jour de juin 2022.

Jacques Arsenault, greffier
CRHA